

**COMPTE -RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JANVIER 2019**

Le Conseil se réunit sur convocation du 09 Janvier 2019 ; l'affichage ayant été effectué aux lieux habituels réglementaires. Le quorum est atteint (19 présents et 2 pouvoirs).

La séance est ouverte.

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 Décembre 2018.

~~~~~

**NOTIFICATION DE L'ARRET DU PLH (Programme Local de l'Habitat)**

Grand Lac a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019 - 2025 par délibération rendue exécutoire le 21 décembre 2018. Ce projet a un objectif de production de 5673 logements à l'échelle d'un territoire plus large avec la fusion des intercommunalités (de 17 à 28 communes) et une évolution de la réglementation en matière de production de logements sociaux pour les communes soumises à loi Solidarité et Renouvellement Urbain. Chaque commune membre est invitée à émettre un avis dans les 2 mois à compter de la notification du projet arrêté.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

*Adopté par 13 voix pour, 2 oppositions et 6 abstentions.*

**OUVERTURE DES CREDITS BUDGETAIRES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019, il convient de demander aux conseillers l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal donne à Monsieur le Maire une autorisation budgétaire spéciale en investissement d'un montant de 473 680 euros (soit 24,99 % des crédits ouverts en 2018).

*Adopté à l'unanimité.*

**REMBOURSEMENT DU PRET CAISSE D'EPARGNE PREVU AU BUDGET 2018**

Lors du Budget Primitif 2018 au chapitre 16, il était prévu une provision budgétaire de 158 000 € afin de rembourser un prêt Caisse d'Epargne souscrit en 2016.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rembourser cet emprunt avec un capital restant dû de 157 672,61 € avant l'échéance du 25/02/2019, par un transfert des crédits 2018 prévus au chapitre 16.

*Adopté à l'unanimité*

**ENQUETE PUBLIQUE ECHANGE CHEMIN RURAL DU RIONDET AUX BONNEVOS**

Le Chemin rural du Riondet au lieu-dit « Les Bonnevos » n'est pas praticable devant la propriété des consorts Frison et Truffier. Ceux-ci demandent de déplacer cette partie de chemin à l'arrière de leur maison.

Il convient donc de procéder à un échange de terrain et pour ce faire, il y a lieu de lancer une procédure d'enquête publique.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer cet échange et à lancer la procédure d'enquête publique en vue de déclasser une partie de l'emprise du chemin rural concernée et d'aliéner cette partie du chemin.

*Adopté à l'unanimité*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Avancement PLUI**

Le PLUI a été arrêté par Grand Lac le 28 novembre 2018. Il a été envoyé pour avis aux partenaires publics associés qui ont 3 mois pour donner une réponse.

Le plan de zonage provisoire est maintenant consultable en mairie ou sur le site internet de la mairie.

L'enquête publique aura lieu après avis des partenaires publics associés. Chacun aura la possibilité de faire ses remarques ou réclamations auprès du commissaire enquêteur.

### **Avis sur permis de construire**

Monsieur le Maire indique qu'un permis de construire pour un aménagement de 5 maisons a été déposé au lieu-dit Les Bonnevos dans une zone constructible actuellement mais qui serait déclassée par le futur PLUI.

La commission urbanisme et la commission agricole de la commune ont donné un avis favorable à la signature de ce permis. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de suivre l'avis des deux commissions consultées et de donner un avis favorable à la signature de ce permis de construire. Monsieur le Maire indique donc qu'il signera ce permis de construire sans opposer de sursis à statuer.

### **Avancement travaux Services techniques Mairie**

Le test d'étanchéité à l'air a été réalisé, les résultats sont excellents. Les travaux seront en principe achevés au mois de mai.

### **Avancement dossier Salle des Fêtes**

Le dossier de consultation des entreprises sera finalisé pour début février.

### **Carnet de doléances « gilets jaunes »**

Un carnet est à disposition en mairie pour les personnes qui souhaitent faire remonter leurs doléances au niveau du gouvernement.

## **INFORMATIONS SECRETARIAT :**

### **Recensement citoyen**

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en Janvier, Février, Mars 2003 doivent se faire recenser en Mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. Se munir de la carte d'identité du jeune, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Fait à Saint-Offenge,  
le 15 Janvier 2019

Bernard GELLOZ,  
Maire.

The image shows a blue ink signature of Bernard Gelloz written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-OFFENGE' at the top and '73 (Savoie)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above.